



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION
ADMINISTRATIVE - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026



NOM : PRÉNOM : FORMATION :

À tout moment, une vérification aléatoire des documents originaux peut être réalisée.

La carte d'étudiant sera délivrée ou actualisée uniquement à la complétude du dossier.

L'inscription administrative sera effective uniquement à la délivrance ou à l'actualisation de la carte d'étudiant et du certificat de scolarité.

Les pièces justificatives sont à déposer via votre ENT - PJWEB



NB : Les étudiant(e)s en Formation Continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui

procèdera à leur inscription selon les modalités spécifiques

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la FAQ (<https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription>)

Réservé à l'Administration	
PIÈCES FOURNIES	
OUI	NON

PREMIERE INSCRIPTION

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| ☐ | ☐ | Carte Nationale d'Identité recto-verso ou justificatif d'identité (FRANCE IDENTITE) à usage exclusif inscription / Passeport
(en cours de validité) |
| ☐ | ☐ | Titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité) (titre de séjour à fournir à la scolarité dès réception) |
| ☐ | ☐ | Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2025-2026 (bourse sur critères sociaux, du gouvernement français ou d'ambassade) |
| ☐ | ☐ | Attestation nominative CVEC 2025-2026 |
| ☐ | ☐ | 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française |
| ☐ | ☐ | Déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée valant justificatif de domicile (formulaire à télécharger) |
| ☐ | ☐ | Autorisation d'inscription pour les étudiants mineurs (formulaire à télécharger) |
| ☐ | ☐ | Attestation d'assurance scolaire/universitaire/extra-scolaire 2025-2026 en cours de validité mentionnant OBLIGATOIREMENT le nom de l'étudiant |
| ☐ | ☐ | La Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) - Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983 (dans le cas où elle n'a pas été effectuée : attestation de recensement ou d'exemption) ATTENTION, l'attestation de Service National Universel ne vaut pas attestation JDC |
| ☐ | ☐ | Le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE |
| ☐ | ☐ | Attestation de réussite du dernier diplôme universitaire obtenu (BUT, L3 ...) ou attestation de parcours de formation (CPGE, PEIP, L2 ...) |
| ☐ | ☐ | Notification PARCOURSUP (pour les étudiants entrant en 1 ^{ère} année PEIP) |
| ☐ | ☐ | Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage visé du CFA ou le certificat d'engagement délivré par le CFA EnSup-LR pour autorisation d'inscription |

OUI	NON
-----	-----

REINSCRIPTION

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| ☐ | ☐ | Titre de séjour (en cours de validité) |
| ☐ | ☐ | Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2025-2026 (bourse sur critères sociaux, du gouvernement français ou d'ambassade) |
| ☐ | ☐ | Attestation nominative CVEC 2025-2026 |
| ☐ | ☐ | Déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée valant justificatif de domicile (formulaire à télécharger) |
| ☐ | ☐ | Autorisation d'inscription pour les étudiants mineurs (formulaire à télécharger) |
| ☐ | ☐ | Attestation d'assurance scolaire/universitaire/extra-scolaire 2025-2026 en cours de validité mentionnant OBLIGATOIREMENT le nom de l'étudiant |
| ☐ | ☐ | Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage visé du CFA ou le certificat d'engagement délivré par le CFA EnSup-LR pour autorisation d'inscription |

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation - Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.



**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION
ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**



OUI	NON	SITUATIONS PARTICULIERES – 1 ^{ère} INSCRIPTION / REINSCRIPTION (selon la situation)
-----	-----	--

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| ☐ | ☐ | Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI |
| ☐ | ☐ | Si vous êtes pupille de la République, la décision notifiée de l'ONAC |
| ☐ | ☐ | Si vous êtes étudiant international, le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français |
| ☐ | ☐ | Si vous êtes admis(e) via Etudes en France, l'attestation d'admission |

Dossier contrôlé par l'administration le

Signature de l'étudiant(e) :

COMPLET LE :

INCOMPLET LE :

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation - Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.